

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 décembre 2015

### Date de

#### convocation :

26 novembre 2015

### Date d'affichage :

26 novembre 2015

### Nombre de

#### Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

Pouvoirs : 1

### **Instructions de certains documents d'urbanisme**

2015-068

### **Création de 4 emplois d'agents recenseurs**

2015-069

Vu le code général des collectivités territoriales,  
L'an deux mille quinze, le 03 décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. ARGIER Patrice, Maire.

Présents : M. ARGIER Patrice, Mme ACHIN Corinne, M. NISON Luc, M. DEFORCEVILLE Thierry, Mme VENUTI Liliane, M FROMENT Joseph, M. DAUTREPEMUIS Francis, Mme JOLIBOIS Patricia, Mme VONACHEN Agnès, M. TROUVAY Claude, M. DEBOUT Joël.

Absents excusés : Mme TASSY Sarah (pouvoir à M. ARGIER Patrice), M. BIN Michel, Mme LEMAIRE Sophie, M. METIER Bertrand,

Secrétaire de séance : Mme VENUTI Liliane.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'instruire certaines demandes d'urbanismes en dehors de la zone des Monuments Historiques, soit :

- Les ravalements de façade des maisons
- Les modifications des clôtures sur rue
- Les remises en peintures des volets et fenêtres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R. 2151-1 à R. 2151-4 ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu le prochain recensement de la population sur la commune de Carlepont, du 21 janvier au 20 février 2016 ;

Vu le découpage de la commune en quatre districts ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

La création d'emploi(s) d'agent(s) non titulaire(s) en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de quatre emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de 5 janvier à 26 février 2016 .

Les agents seront payés à raison de :

- 1,50 € par bulletin individuel
- 1,00 € par feuille de logement
- 20 € par séance de formation

Monsieur le Maire est chargé du recrutement et est autorisé à signer les arrêtés de nominations correspondants

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de désigner un coordinateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement de la population de 2016

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R. 2151-1 à R. 2151-4 ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

Vu le prochain recensement de la population sur la commune de Carlepont, du 21 janvier au 20 février 2016 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De désigner Madame Valérie BERTRAND, secrétaire de mairie en tant que coordonnateur communal chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement de la population de 2016.

Madame Valérie BERTRAND effectuera sa mission dans le cadre de son temps de travail au secrétariat de mairie.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'arrêté de nomination.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2015:

<b>COMPTES DEPENSES</b>						Montant
Sens		Chap	Art.	Op	Objet	
D	I	21	2138	155	Autes constructions	-2 360,00
D	I	21	21571	112	Matériel roulant	38 000,00
<b>Total</b>						<b>35 640,00</b>

2015-071

<b>COMPTES RECETTES</b>						Montant
Sens		Chap	Art.	Op	Objet	
R	I	024	024	112	Produits cessions immobilisation	35 640,00
<b>Total</b>						<b>35 640,00</b>

**Désignation d'un coordinateur de l'enquête de recensement**

**DM 2 Crédits insuffisants pour l'achat d'un tracteur**

**DM 3**  
**Annulation du**  
**programme 157**  
**Voirie**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2015:

<b>CREDITS A OUVRIR</b>						Montant
Sens		Chap	Art.	Op	Objet	
D	F	011	615523		Entretien de voies et réseaux	15 100,00
D	F	023	023		Virement section investissement	15 100,00
D	I	21	2151	157	Réseaux de voirie	-15 100,00
<b>Total</b>						<b>15 100,00</b>

2015-072

<b>CREDITS A REDUIRE</b>						Montant
Sens		Chap	Art.	Op	Objet	
R	I	021	021	OPFI	Virement section fonctionnement	15 100,00
<b>Total</b>						<b>15 100,00</b>

**DM 1**  
**Assainissement**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015:

<b>CREDITS A OUVRIR</b>						Montant
Sens		Chap	Art.	Op	Objet	
D	I	041	203	012	Frais d'études, recherche,	286,00
<b>Total</b>						<b>286,00€</b>

<b>CREDITS A REDUIRE</b>						Montant
Sens		Chap	Art.	Op	Objet	
D	I	041	2762	012	Créances sur transfert de droits	-286,00
<b>Total</b>						<b>-286,00€</b>

2015-073

**Subvention**  
**exceptionnelle**  
**pour Tracy**  
**Environnement**

Suite au courrier de l'association TRACY ENVIRONNEMENT en date du 26 novembre 2015, concernant l'affaire de la décharge Gurdebeke et des frais de procédures à régler,

L'association Tracy Environnement propose d'avancer la somme totale et demande une subvention de 400 euros.

2015-074

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de verser cette subvention exceptionnelle à l'association TRACY ENVIRONNEMENT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'aménagement forestier décide d'autoriser l'ONF :

1 / à procéder au martelage des parcelles suivantes : parcelle n° : 1,4, 7, 8 et 9

2 / à procéder à la mise en vente publique des bois de valeur de la parcelle n° : 1,4, 7, 8 et 9

**Travaux sylvicoles  
et coupes  
d'affouages**

2015-075

3/ de procéder à la délivrance pour la commune de :

- de la totalité des brins, perches, petit bois martelés dans les cloisonnements d'exploitation préalablement marqués à la peinture.
  - des perches, brins de taillis, petit bois de faible valeur économique marqués dans le reste du peuplement.
  - des houppiers (tête d'arbre) des arbres de valeur des parcelles n° : 1,4, 7, 8 et 9. Ces houppiers ne seront disponibles qu'après la vente publique et seulement lorsque l'exploitation sera déchargée (selon procédure du Règlement national d'exploitation forestière ONF).
- Cette délivrance se fera sous la responsabilité de trois garants, désignés ci-dessous :
- BIN Michel
  - DAUTREMEPUIS Francis
  - VONACHEN Agnès

4/ Le conseil municipal décide de mettre le prix de retrait de la coupe à 13 euros le m3.

5/ En cas d'inventu le conseil municipal désigne Monsieur le Maire afin qu'il procède en concertation avec l'ONF à la remise en vente du lot.

**Informations**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Joseph FROMENT, de conseiller municipal à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il sera remplacé par Madame Sandrine FAUGERON.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'installation du Très Haut Débit se fera par un financement sur 25 ans.

NOM Prénom	signature	NOM Prénom	signature
ARGIER Patrice		ACHIN Corinne	
NISON Luc		TASSY Sarah	
DEFORCEVILLE Thierry		VENUTI Liliane	
FROMENT Joseph		BIN Michel	
DAUTREMEPUIS Francis		LEMAIRE Sophie	
METIER Bertrand		JOLIBOIS Patricia	
TROUVAY Claude		VONACHEN Agnès	
DEBOUT Joël			